



Séparation concubinage enfant

Par **Lady19**, le **10/01/2022 à 08:40**

Bonjour

J'allais souffler la 9 ème bougie. Ma compagne a 5 enfants qui ne son pas de moi. Mais lorsqu'on s'est mis ensemble les enfant avaient 5, 6, 8, 12 et 13ans. Je voudrais savoir si au bout de 9 ans je peux avoir un droit sur les enfants. Disons que les deux plus jeune qui ont maintenant 14 ans réclame à me voir et leur mère refuse en trouvant des excuses.... j'ai besoins de les voir et ils en ont besoins aussi.

Est ce que au niveau de la loi y a un espoir?

Cordialement

Par **youris**, le **10/01/2022 à 10:05**

bonjour,

pour que vous ayez des droits sur les enfants de votre commune, il faudrait que les adoptiez (adoption simple).

salutations

Par **Lady19**, le **10/01/2022 à 20:59**

Je peux pas adopter si sa mère n'est pas d'accord ?

Par **Marck.ESP**, le **10/01/2022 à 21:11**

Bonsoir

Vous êtes séparés, si je comprends bien ?

Donc à fortiori, vous ne pouvez rien demander, juridiquement parlant.